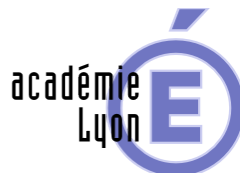


<https://maths.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article676>



2019-2020 - Lettre de rentrée 2019

- S'informer - Nouvelles de l'inspection -



Date de mise en ligne : vendredi 6 septembre 2019

Copyright © Mathématiques - Académie de Lyon - Tous droits réservés

Mesdames et Messieurs les professeurs,

Nous souhaitons tout d'abord la bienvenue aux nouveaux collègues, titulaires, stagiaires et contractuels qui nous rejoignent cette année dans l'académie.

Vous trouverez dans ce courrier les actualités nationales et académiques qui marquent cette rentrée scolaire 2019.

Actualités nationales

2019-2020 : année des mathématiques

L'année 2019-2020 a été déclarée par le ministre de de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse « année des mathématiques ». Plusieurs événements importants sont prévus :

- Une cérémonie d'ouverture qui se tiendra le 2 octobre 2019 à Paris, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. <https://annee.math.cnrs.fr/2octobre.html>
- Des formations animées par des chercheurs du CNRS qui seront proposées aux professeurs de l'académie de Lyon, dans le cadre du plan académique de formation.
Vous pourrez consulter le programme de ces formations sur le site académique dans la partie « année des mathématiques » à l'adresse <http://maths.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article652&lang=fr>
- Le « Grand Forum des Mathématiques Vivantes » qui se déroulera, à Lyon, du 13 mai au 16 mai 2020.

Collège

1. Les attendus de fin d'année et repères annuels de progression sont officiellement parus dans la note de service n° 2019-072 du 28-5-2019. Ils concernent l'enseignement des mathématiques du cycle 2 au cycle 4 et sont téléchargeables l'adresse :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=141642

Nous rappelons que :

- Les repères annuels de progression doivent permettre aux équipes pédagogiques de mener un enseignement structuré, explicite et progressif tout au long des cycles 2, 3 et 4. Ils apportent une aide aux professeurs pour mieux organiser leur année.
- Les attendus de fin d'année précisent ce que doit savoir faire l'élève et donnent des exemples de réussite à la fin de chaque niveau d'enseignement.

Vous trouverez davantage d'informations dans l'article du site académique :

<http://maths.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article643&lang=fr>

2. Les évaluations nationales de début de sixième auront lieu entre le 30 septembre et le 18 octobre 2019. De nouveaux outils à destination des professeurs ont été conçus :

<https://eduscol.education.fr/cid142279/evaluations-6eme-2019-2020.html>

Lycée

1. Les programmes de mathématiques, de SNT, de NSI et de l'enseignement scientifique en classes de première et terminale, en voies générale et technologiques, sont accessibles à l'adresse

<http://maths.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article620>

Vous pouvez retrouver tous les programmes de la classe de terminale à l'adresse

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39051

2. Une page a été créée sur Eduscol rassemblant les programmes et les ressources d'accompagnement en mathématiques :

<https://eduscol.education.fr/cid144119/mathematiques-bac-2021.html>

Vous y trouverez notamment un document sur la construction d'automatismes et de nombreuses ressources concernant l'algorithmique et la programmation en langage Python.

Le site académique de mathématiques de l'académie de Lyon propose une vidéo explicative pour l'utilisation de Python avec l'application Jupyter :

<http://maths.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article649&lang=fr>

Nous en profitons pour remercier Monsieur Mouny Samy Modeliar, enseignant-chercheur en mathématiques et informatique à l'Université d'Artois, pour la conception de cette vidéo.

3. L'arrêté du 22 juillet 2019 précise la nature et la durée des épreuves terminales du baccalauréat général et du baccalauréat technologique (philosophie, oral et les deux épreuves de spécialité) à compter de la session de 2021 :

- La durée de l'épreuve de spécialité « mathématiques » en voie générale est de 4 heures.
- L'épreuve de spécialité « Numérique et sciences informatiques » (NSI) se décompose en deux parties : une partie écrite de 3,5 heures et une partie pratique d'1 heure.
L'évaluation de l'épreuve pratique de NSI est organisée dans l'établissement scolaire du candidat, au cours du trimestre de l'année scolaire pendant lequel se déroule l'épreuve écrite.
La note attribuée à chacune de ces épreuves prend en compte les résultats de cette évaluation pour un maximum de 8 points sur 20.
Pour les candidats individuels et les candidats des établissements d'enseignement privés hors contrat, la note attribuée aux épreuves de NSI est la note obtenue à la partie écrite de l'épreuve ramenée à une note sur 20 points.
- Pour la voie technologique, l'épreuve de spécialité « physique-chimie et mathématiques » dans les filières STL et STI2D est de 3 heures.

Nous vous rappelons que :

- Les mathématiques du tronc commun de la voie technologique sont évaluées sous la forme d'épreuves communes de contrôle continu (E3C). Celles-ci se répartissent en deux épreuves en classe de première et une troisième en classe de terminale.
- Pour la voie générale, seuls les élèves de première qui abandonnent la spécialité « mathématiques » en classe de terminale sont concernés par les E3C de mathématiques qui se déroulent sous forme d'une épreuve au 3e trimestre de l'année de première.

4. La [note de service n° 2019-110 du 23-7-2019](#) précise les modalités d'organisation des E3C :

- Le chef d'établissement détermine les modalités d'organisation, en cohérence avec les dates retenues pour la commission d'harmonisation académique.
- Une convocation nominative est adressée à chaque candidat par le chef de l'établissement dans lequel les épreuves sont organisées.
- Pour ce qui concerne les E3C, les copies des candidats sont corrigées sous couvert de l'anonymat, par un autre professeur que celui qui les enseigne.
- En cas d'absence pour cause de force majeure dûment constatée à une épreuve commune de contrôle continu, le candidat est convoqué à une épreuve de remplacement organisée par l'établissement qui avait organisé

l'épreuve initiale : cette épreuve de remplacement peut avoir lieu jusqu'à la fin de la série d'épreuves communes de terminale.

Une note de service ultérieure précisera les conditions d'accès à la banque nationale de sujets.

5. Les tests de positionnement de début de seconde se dérouleront dans la seconde quinzaine de septembre. De nouveaux outils pour les professeurs ont été conçus :

<https://eduscol.education.fr/cid142313/tests-positionnement-seconde-2019-2020.html>

6. La première session du CAPES de « numérique et sciences informatiques » aura lieu en 2020. [L'arrêté du 1er juillet 2019](#) en précise les modalités.

Actualités académiques

1. La liste complète des stages du Plan Académique de Formation (PAF) est accessible à l'adresse

<https://portail.ac-lyon.fr/paf/enseignants>

La liste des stages mathématiques est consultable à l'adresse

<http://maths.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article652&lang=fr>

La campagne d'inscription aux actions à candidature individuelle est ouverte du 30 août au 26 septembre 2019.

L'inscription à une formation et le suivi de sa demande se fait par le biais du serveur GAIA puis les liens : gestion des personnels / Gaïa - accès individuel / Inscription individuelle (accès réservé personnels EN).

2. Une journée de formation institutionnelle à destination des professeurs de collège sera organisée dans l'académie. Les supports de formation des stages précédents restent accessibles à l'adresse :

<http://maths.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?rubrique123>

Deux journées de formation institutionnelle à destination des professeurs de lycée seront organisées cette année.

Le support de formation du stage consacré à la mise en œuvre de la réforme du lycée, organisé l'an passé, est accessible sur le site académique, à l'adresse <http://maths.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article646>

3. Pour cette année scolaire 2019-2020, nous continuerons l'accompagnement des professeurs en début de carrière, notamment dans le cadre de visites-conseil.

Concernant les rendez-vous de carrière, [l'arrêté du 21 juin 2019](#) précise que le délai de prévenance passe de 1 mois à 15 jours.

4. Comme chaque année, les examens du brevet et les différents baccalauréats ont donné lieu à des relevés d'acquis permettant de mettre en évidence les réussites ou fragilités des élèves à certaines questions. Vous trouverez les relevés de l'académie de Lyon sur le site académique :

– Brevet : <http://maths.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article675&lang=fr>

– Bac général : <http://maths.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article673&lang=fr>

– Bac technologique : <http://maths.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article674&lang=fr>

Culture mathématique

1. La Maison des mathématiques et de l'informatique (MMI) continuera à proposer en 2019-2020 des ateliers pour les classes.

Son action phare sera la présentation de l'exposition « Sous la surface, les maths », qui dévoile les mathématiques qui se cachent derrière les écrans. Des visites guidées pour les classes et des visites spéciales pour les enseignants seront organisées.

L'exposition s'adresse aux élèves de la classe 4e à la Terminale S :

http://druet.perso.math.cnrs.fr/MMI_Exposition_Sous_la_Surface_les_Maths.pdf

2. Le rallye mathématique de l'académie de Lyon s'adresse aux élèves de 3e, 2nde générales et technologiques, 2nde et 1e professionnelles de tous les établissements, publics et privés sous contrat.

L'an passé, environ 900 classes de 3e et 2nde ont participé au rallye mathématique de l'académie de Lyon.

L'épreuve écrite se déroulera le jeudi 20 février 2020.

L'IA-IPR référente est Odile Straub.

Toutes les informations sont disponibles à l'adresse <http://rallye-math.univ-lyon1.fr>

3. Les Olympiades académiques de Première concernent tous les élèves des classes de premières générales et technologiques.

L'an passé, trente élèves, parmi les 1300 participants, ont été récompensés au niveau académique et deux au niveau national.

L'épreuve écrite se déroulera au matin du mercredi 11 mars 2020.

Contact : alain.truchan chez ac-lyon.fr

4. Les Olympiades académiques de Quatrième concernent tous les élèves de quatrième. Les inscriptions des élèves se feront, comme l'année scolaire précédente, en ligne par l'intermédiaire de leur professeur de mathématiques.

L'année dernière, 21 élèves, parmi les 820 participants, ont été primés au sein d'un classement académique et d'un classement de l'éducation prioritaire.

L'épreuve écrite se déroulera le mardi 24 mars 2020.

Contacts : remi.barrault chez ac-lyon.fr et jean-eric.dreyfus chez ac-lyon.fr

5. La semaine des mathématiques se déroulera du lundi 9 mars au dimanche 15 mars 2020. Le thème choisi cette année est : « Mettons en scène les mathématiques. ».

Les actions marquantes que vous pourrez engager au sein de vos établissements durant cette semaine des mathématiques seront relayées et valorisées au niveau académique.

6. En partenariat avec l'académie de Strasbourg, un concours d'activités mentales sera proposé aux élèves des collèges et lycée. Il est destiné à soutenir le travail de construction des automatismes.

Vous trouverez de plus amples informations et des exemples d'activités en suivant le lien ci-dessous :

<https://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/mathematiques/competitions/can/>

Contact

Le site académique des mathématiques reste l'interface privilégiée pour la diffusion des informations nationales et académiques, la diffusion de séances pédagogiques et des supports de formation. Il est accessible à l'adresse <http://maths.enseigne.ac-lyon.fr/spip/?lang=fr> ou en tapant, sur un moteur de recherche, les mots-clés « ac-lyon

maths ».

Comme les années précédentes, les « nouvelles de l'inspection » vous parviendront, tout au long de l'année, sous forme de courriers électroniques à votre adresse professionnelle @ac-lyon.fr. Nous vous remercions, par avance, d'utiliser désormais uniquement cette adresse de messagerie pour toute communication professionnelle.

Nous vous communiquons les adresses pour nous écrire :

- ipr chez ac-lyon.fr à l'attention de « Madame et Messieurs les IA-IPR de mathématiques »,

ou bien directement à :

- laurent.asset chez ac-lyon.fr
- remi.barrault chez ac-lyon.fr
- jean-eric.dreyfus chez ac-lyon.fr
- etienne.maurau chez ac-lyon.fr
- odile.straub chez ac-lyon.fr
- alain.truchan chez ac-lyon.fr

L'inspecteur général de mathématiques en responsabilité dans l'académie de Lyon est Karim ZAYANA :
karim.zayana chez education.gouv.fr

Nous souhaitons à toutes et à tous une excellente année scolaire 2019 – 2020.

Laurent ASSET
Rémi BARRAULT
Jean-Éric DREYFUS
Étienne MAURAU
Odile STRAUB
Alain TRUCHAN